

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.



Rapport financier trimestriel

POUR LE TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016

Table des matières

<i>Introduction</i>	3
<i>Méthode de présentation</i>	3
<i>Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs</i>	4
<i>Changements importants aux autorisations</i>	5
<i>Explications des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente</i>	6
<i>Risques et incertitudes</i>	7
<i>Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes</i>	8
<i>État des autorisations (non vérifié)</i>	9
<i>Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées)</i>	10

Introduction

La direction du Service correctionnel du Canada (SCC) a préparé le présent rapport trimestriel tel que l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu parallèlement au [Budget principal des dépenses](#) et au [Budget supplémentaire des dépenses](#). Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ni d'un examen.

Le but du système correctionnel fédéral, comme le définit la loi, est de contribuer au maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité, d'une part, en assurant l'exécution des peines par des mesures de garde et de surveillance sécuritaires et humaines, et d'autre part, en aidant au moyen de programmes appropriés dans les pénitenciers ou dans la collectivité, à la réadaptation des délinquants et à leur réinsertion sociale à titre de citoyens respectueux des lois (*Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, article 3). Une brève description des activités de programme peut être consultée dans la [partie II du Budget principal des dépenses](#).

Méthode de présentation

La direction a préparé le présent rapport trimestriel en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. [L'État des autorisations](#) joint au présent rapport inclut les autorisations de dépenser accordées au SCC par le Parlement et les autorisations utilisées par le Service, conformément au [Budget principal des dépenses](#) et au [Budget supplémentaire des dépenses \(A\)](#) dont les crédits ont été attribués en entier le 23 juin 2016¹. Le présent rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins en information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

L'autorisation préalable du Parlement est requise pour toute dépense de fonds par le gouvernement. Les autorisations sont accordées sous forme de limites annuelles ou sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le SCC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, lesquels font partie du processus de présentation de rapports sur le rendement ministériel. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

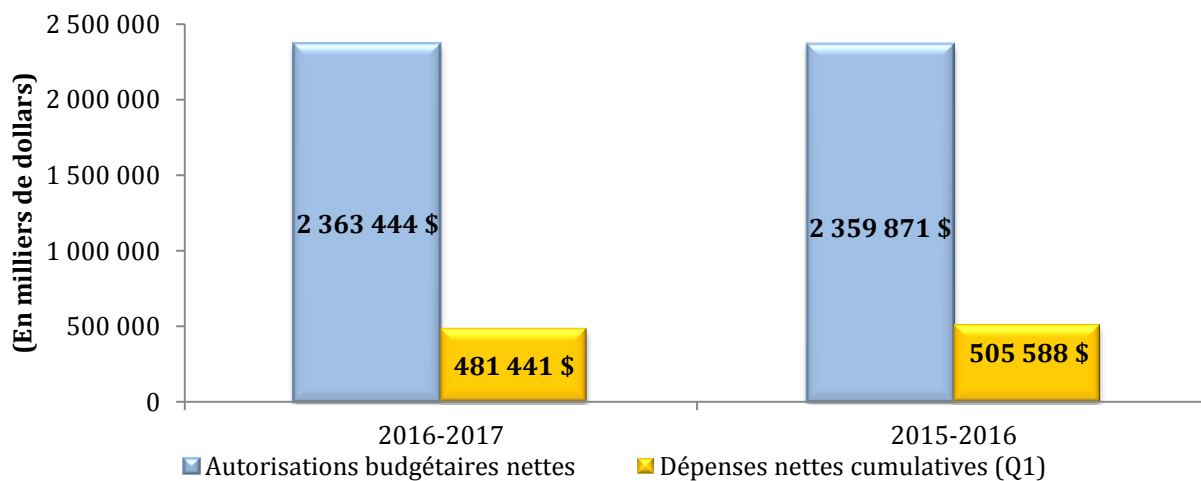
¹ Attribués par décret C.P. [2016-0652](#) et C.P. [2016-0653](#).

Le SCC dispose d'un Fonds renouvelable (CORCAN) qui est compris dans les crédits législatifs figurant dans l'État des autorisations ci-joint. CORCAN est chargé de contribuer à la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants dans la société canadienne en fournissant des possibilités d'emploi et de formation aux délinquants incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux et, pendant de brèves périodes, aux délinquants mis en liberté dans la collectivité. Une autorisation permanente continue du Parlement permet à CORCAN d'effectuer des paiements à partir du Trésor afin de couvrir le fonds de roulement, l'acquisition d'immobilisations et le financement temporaire des déficits d'exploitation accumulés, jusqu'à concurrence d'un montant global accumulé de 5,0 millions de dollars.

Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

Le graphique ci-dessous fait la comparaison entre les autorisations budgétaires et les dépenses nettes au 30 juin 2016 et au 30 juin 2015 pour l'ensemble des autorisations de fonctionnement, de dépenses en capital et de dépenses législatives du SCC.

Autorisations budgétaires et dépenses nettes



Changements importants aux autorisations

Comme l'indique l'[État des autorisations](#) pour la période se terminant le 30 juin 2016, les autorisations totales nettes du SCC ont augmenté de **3,6 millions de dollars (0,15 %)** pour l'exercice en cours par rapport au dernier exercice.

Crédit pour dépenses de fonctionnement

Le crédit pour dépenses de fonctionnement du SCC a **diminué de 3,2 millions de dollars (0,2 %)**, par rapport aux autorisations à la fin de juin 2015, ce qui est attribuable au cumulatif net des changements suivants :

- Une **diminution de 2,1 millions de dollars** liée à l'augmentation de la contribution du SCC à l'École de la fonction publique du Canada en vertu du nouveau modèle de service (4,1 millions de dollars en 2016-2017 comparativement à 2,0 millions de dollars en 2015-2016);
- Une **diminution de 1,0 million de dollars** liée au Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux;
- Une **diminution de 1,0 million de dollars** liée au Programme national de contribution pour les infrastructures en raison du rajustement du report de fonds au cours de l'exercice précédent;
- Une **diminution nette de 0,2 million de dollars** pour les articles divers; et
- Une **augmentation de 1,1 millions de dollars** liée à la mise en application de la *Charte canadienne des droits des victimes*.

Crédit pour dépenses en capital

Le crédit pour dépenses en capital du SCC n'a pas subi de changement significatif comparativement aux autorisations à la fin de juin 2015. Cependant, les changements mineurs sont attribuables au cumulatif net des items suivants :

- Une **diminution de 8,9 millions de dollars** pour le [Budget supplémentaire des dépenses \(A\)](#) reçu en 2015-2016 dans le cadre de l'Initiative de l'infrastructure fédérale de 2014;
- Une **diminution nette de 0,6 million de dollars** liée à divers ajustements;
- Une **augmentation de 5,1 millions de dollars** en investissements de capitaux principalement attribuable à un rajustement du report de fonds au cours de l'exercice précédent; et
- Une **augmentation de 4,3 millions de dollars** du Programme d'infrastructure accélérée.

Autorisations législatives budgétaires

Les autorisations législatives budgétaires du SCC ont **augmenté de 6,8 millions de dollars (2,8 %)**, principalement en raison de la répartition de l'employeur aux primes du régime d'avantages sociaux des employés et au crédit de la disposition des biens de la couronne.

Explications des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente

Comparativement au premier trimestre de l'exercice précédent, le total des dépenses budgétaires nettes a **diminué de 24,2 millions de dollars (4,8 %)** en raison des changements suivants :

- Une **diminution de 6,0 millions de dollars** des dépenses liées au personnel à la suite de la mise en œuvre de mesures d'économie visant l'efficacité administrative au sein des structures organisationnelles de l'administration centrale et des administrations régionales. De plus, une **diminution de 10,8 millions de dollars** en raison du facteur temps de la facturation interministérielle pour la partie des dépenses du SCC liée à l'indemnisation des victimes d'accidents du travail; et
- Une **diminution de 6,7 millions de dollars** liée aux autres subventions et paiements qui est principalement causée par l'écart temporaire entre les paiements et les recouvrements de certaines dépenses de programme.

(En millions de dollars)

Dépenses ministérielles budgétaires	Dépenses trimestrielles
Dépenses budgétaires nettes totales 2015-2016	505,6
Dépenses budgétaires nettes totales 2016-2017	481,4
Variation	(24,2)
Explication des variations par article courant	
• Personnel ²	(16,8)
• Autres subventions et paiements ²	(6,7)
• Autre	(0,7)
• Total	(24,2)

² Ces variations expliquent essentiellement la diminution du crédit 1 - Dépenses de fonctionnement telle que présentée dans l'État des autorisations.

Risques et incertitudes

Le [Rapport sur les plans et priorités \(RPP\)](#) du SCC explique l'environnement de risque actuel et les secteurs de risque clés pouvant affecter la réalisation de ses résultats stratégiques.

Dans le discours du Trône de 2013, le gouvernement du Canada a annoncé un gel du budget global de fonctionnement du gouvernement fédéral. Le SCC devra donc autofinancer les augmentations de salaire découlant des conventions collectives entrant en vigueur durant la période de gel (2014-2015 et 2015-2016), ainsi que les répercussions que ces rajustements auront par la suite.

Le SCC poursuit l'examen de ses activités en réaction aux contraintes budgétaires imposées par le gel du budget de fonctionnement.

Les risques spécifiques du SCC, comme indiqué dans le [RPP de 2016-2017](#), sont de plus en plus diversifiés et en constante évolution de la population carcérale, le maintien des niveaux opérationnel de sûreté et sécurité requis dans les institutions et dans la communauté, la capacité à gérer des changements importants liés à la transformation, aux changements législatifs et aux contraintes budgétaires, la perte potentielle de partenaires qui fournissent des services essentiels et des ressources pour les délinquants et la nécessité de soutenir les résultats liés aux récidivistes violents.

Le SCC a mis en place des stratégies d'atténuation pour faire face aux risques potentiels mentionnés. L'approche intégrée permet au SCC de gérer les défis liés aux risques, d'assurer sa viabilité opérationnelle et de remplir son mandat.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a eu aucun changement important touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes au cours du premier trimestre de 2016-2017.

Approbations des cadres supérieurs

Approuvé par :

_____ Original signé par _____

Don Head, Commissaire

Ottawa, Canada

Le 12 août 2016

_____ Original signé par _____

Gregory Hall, MBA, CPA, CMA
Dirigeant principal des finances p.i.

État des autorisations (non vérifié)

	<i>Exercice 2016-2017</i>			<i>Exercice 2015-2016</i>		
	Totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(en milliers de dollars)</i>						
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	1 925 556	406 032	406 032	1 928 747	432 159	432 159
Crédit 5 – Dépenses en capital	185 712	11 670	11 670	185 794	12 259	12 259
Autorisations législatives budgétaires						
CORCAN Dépenses brutes	92 605	15 430	15 430	79 462	16 350	16 350
CORCAN Revenus bruts	(92 605)	(15 371)	(15 371)	(79 462)	(16 379)	(16 379)
CORCAN Dépenses nettes (Revenus nets)	-	59	59	-	(29)	(29)
Cotisations au régime d'avantages sociaux des employés	251 324	63 674	63 674	244 798	61 199	61 199
Dépense des produits de l'aliénation des biens en surplus de la Couronne	852	6	6	532	-	-
Autorisations budgétaires totales	2 363 444	481 441	481 441	2 359 871	505 588	505 588
Autorisations non budgétaires	45	-	-	45	-	-
Autorisations totales	2 363 489	481 441	481 441	2 359 916	505 588	505 588

De l'information supplémentaire est fournie à la page suivante.

* N'inclut que les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées)

	<i>Exercice 2016-2017</i>			<i>Exercice 2015-2016</i>		
	Totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(en milliers de dollars)</i>						
Dépenses						
Personnel	1 759 208	405 032	405 032	1 740 664	421 870	421 870
Transports et communications	18 915	3 786	3 786	25 486	2 977	2 977
Information	545	34	34	615	77	77
Services professionnels et spéciaux	259 200	44 126	44 126	284 716	45 408	45 408
Location	16 059	3 528	3 528	21 011	1 796	1 796
Réparation et entretien	20 214	2 372	2 372	17 286	1 204	1 204
Services publics, fournitures et approvisionnements	123 073	20 194	20 194	117 694	23 295	23 295
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages*	135 170	7 631	7 631	149 069	9 602	9 602
Acquisition de matériel et d'outillage*	46 694	2 483	2 483	37 258	1 950	1 950
Paiements de transfert	4 820	675	675	5 962	121	121
Autres subventions et paiements	72 151	6 951	6 951	39 572	13 667	13 667
Dépenses budgétaires brutes totales	2 456 049	496 812	496 812	2 439 333	521 967	521 967
Moins les revenus après dépenses						
CORCAN	(92 605)	(15 371)	(15 371)	(79 462)	(16 379)	(16 379)
Dépenses budgétaires nettes totales	2 363 444	481 441	481 441	2 359 871	505 588	505 588

* Ces dépenses représentent principalement les dépenses du crédit 5 (Capital)